

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 mars 2023

Convocation du :	17 mars 2023
Date d'affichage :	17 mars 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	19

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/03/22 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - MAUJARRET Marie-Madeleine - AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - REPERANT Thibault - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - LE CHANU Fabienne - POISSON François - GUILLEMOT Sébastien - LE FUR Corentin.

Absents excusés : AUBRY Charlène, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

AUBRY Charlène à LE CHANU Fabienne
BOQUEHO Stéphanie à MAUJARRET Marie-Madeleine
QUEMARD Bertrand à CARRO Nicolas
COISY Thierry à AUBRY Isabelle
CHATTARD-GISSEROT Thibault à THERIN Emmanuel ;

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur THERIN Emmanuel.

Objet : Mise à jour des tarifs municipaux 2023 relatifs à l'occupation du domaine public

Rapporteur : Nicolas CARRO

Considérant la délibération n° 2022/12/79 en date du 01 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la nécessité de simplifier les modalités de subventions des associations Quintinaises utilisant temporairement le domaine public routier lors de certaines manifestations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit les tarifs applicables à l'occupation du domaine public en 2023 :

Occupation du domaine public		
<i>Désignation</i>		2023
Commerces fixes	Terrasses, chevalet... - Tarif symbolique pour l'année	1 €
Commerces ambulants	Droits de place sur les marchés - passager par ml et par jour	1,20 €
	Droits de place sur les marchés - abonné par ml et par jour	0,55 €
	Droits de place sur le marché bio du samedi - abonné par ml et par jour	0,20 €
	Droits de place hors marché - par jour	4,10 €
Animations	Droits de place forains, cirques... par jour	50,80 €
	Associations (au titre de l'animation)	Gratuit
Droits de place lors des festivités	Fêtes communales et vide-grenier organisées par les associations Quintinaises à but non lucratif qui facturent un droit de place	Gratuité à ces associations
Droits de place avec électricité	Redevance supplémentaire sauf éclairage et sauf festivités organisées par les associations Quintinaises : prix par jour	0,55 €

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.


